

Nombre de membres en exercice : 16  
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 9  
Nombre de membres présents : 16  
Nombre de membres représentés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16  
Pour : 16  
Contre :  
Abstentions :

Date Convocation : 20/06/2023  
Date d'affichage de la convocation : 20/06/2023  
Délibéré par le Conseil Municipal  
A Cubzac-les-Ponts le 26/06/2023

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le 27 JUIN 2023

ID : 033-213301435-20230626-2023\_052-DE



**Délibération n° 2023-052**

Lundi 26 juin 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six du mois de juin à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt juin deux-mille-vingt-trois

**Présents** : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD - Benoit DULAU - Isabelle BERNADET - Elodie KOPF - Mathieu OLIVEIRA - Vincent TRISTRAM  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** :

**Absent(s) excusé(s)** :

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Corinne BAGNAUD

**DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DE LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE L'O.M.S.S.C.A. ET MODIFICATION DE LA COMMISSION « VIE ASSOCIATIVE »**

**Vu** les élections municipales du 15 mars 2020,

**Vu** le procès-verbal d'installation du Conseil municipal du 25 mai 2020,

**Vu** la délibération n°2020-030 du 25 mai 2020 portant désignations des représentants au sein des organismes extérieurs,

**Vu** la délibération n°2022-037 du 29 mars 2022 portant actualisation des commissions communales et désignation des membres, et plus particulièrement la composition de la commission n°5 – Vie Associative,

**Vu** les statuts de l'O.M.S.S.C.A.,

**Vu** la démission de Monsieur Gérard BAGNAUD de son poste de Président de l'O.M.S.S.C.A.,

**Vu** la démission de Madame Corinne BAGNAUD de l'O.M.S.S.C.A.,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de désigner les membres délégués pour représenter la commune auprès des différents organismes extérieurs,

Le Conseil municipal,

**Monsieur le Maire** rappelle que :

Les statuts de l'O.M.S.S.C.A. disposent à l'article 9, que l'association est administrée par un Conseil d'Administration composé d'élus municipaux et de membres actifs dont la composition est la suivante :

- 6 délégués maximum d'associations à vocation culturelle, sportive et de loisirs, dont les activités peuvent être polyvalentes (étant précisé qu'une association ne peut prétendre à avoir plus d'un délégué),
- 8 délégués du conseil municipal issus de la commission « Vie associative, culturelle et sportive » parmi lesquels seront représentés Monsieur le Maire et l'Adjoint chargé de cette commission,

Que la Commission « Vie associative » est aujourd'hui de 8 membres dont font partie intégrante les deux élus démissionnaires de l'O.M.S.S.C.A. et que l'un des démissionnaires étant l'Adjoint en charge de la Commission.

Il convient par conséquent en complément de désigner des nouveaux membres élus au sein de l'O.M.S.S.C.A., et de mettre à jour la commission « Vie associative » afin de répondre aux statuts de l'association.

Le Maire propose au Conseil municipal de modifier la composition de la commission « Vie associative » de modifier la composition de la commission « Vie associative afin de pouvoir désigner conformément aux statuts de l'O.M.S.S.C.A. les membres désignés par le Conseil municipal.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** qu'après appel à candidature, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, de ne pas procéder au scrutin secret, qu'il convient de modifier la Commission n°5 – Vie associative et de modifier la liste des représentants élus au sein de l'O.M.S.S.C.A.,
- **MODIFIE** la composition de la commission n°5 – Vie associative comme suivant pour pouvoir disposer au sein de l'O.M.S.S.C.A., des 8 délégués du Conseil municipal conformément aux statuts de l'association comme suivant :

M. TABONE Alain	M. OLIVEIRA Mathieu
M. BAGNAUD Gérard	Mme BURESI Hélène
Mme Elodie KOPF	M. CHERIGNY Cyril
Mme BERNADET Isabelle	M. BARSE Michel

- **DÉSIGNE** les délégués suivants de la commune auprès de l'O.M.S.S.C.A. :

M. TABONE Alain	M. OLIVEIRA Mathieu
M. BAGNAUD Gérard	Mme BURESI Hélène
Mme Elodie KOPF	M. CHERIGNY Cyril
Mme BERNADET Isabelle	M. BARSE Michel

- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Le Maire,

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat :*



Le Maire,

Alain TABONE